



## Procès-verbal du Comité Exécutif

---

**Réunion du :** Mercredi 8 juillet 2020

**à :** 11h

---

**Présidence :** M. Noël LE GRAET

---

**Présents :** MME. Brigitte HENRIQUES, Laura GEORGES, Marie BARSACQ et Nathalie BOY DE LA TOUR  
MM. Jean-Michel AULAS, Lionel BOLAND, Eric BORGHINI, Marc DEBARBAT, Albert GEMMRICH, Marc KELLER, Philippe LAFRIQUE, Michel MALLET et Pascal PARENT

---

**Assistent à la séance :** MME. Florence HARDOUIN et Emilie DOMS

MM. Kenny JEAN-MARIE, Jean LAPEYRE, Pierre SAMSONOFF et Pascal GARIBIAN

---

### **I. Approbation des procès-verbaux**

#### 1) Approbation du procès-verbal du Comité Exécutif du 22 juin 2020

Le Comité Exécutif approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2020.

#### 2) Approbation des procès-verbaux du BELFA des 22 et 30 juin 2020

Le Comité Exécutif approuve à l'unanimité les procès-verbaux de la réunion du BELFA des 22 et 30 juin 2020.

### **II. Affaires administratives**

#### 1) IFF : composition jury BMF – Fédération tahitienne de football

Le Comité Exécutif approuve la composition du jury BMF 2020/2021 pour la Fédération tahitienne de football (annexe 1).

### **III. Affaires sportives**

#### 1) Arbitrage

##### a. Règlement intérieur CFA

Le Comité Exécutif approuve le règlement intérieur de la CFA pour la saison 2020/2021 (annexe 2).

##### b. Finale Coupe de France Féminine : désignation arbitres

Le Comité Exécutif, sur avis de la Commission fédérale des arbitres, approuve la désignation des arbitres ci-dessous :

- Victoria BEYER
- Elodie COPPOLA ou Solenne BARTNIK (selon les résultats des demi-finales)
- Camille SORIANO
- Alexandra COLLIN



### c. Lois du jeu

Conformément à la Circulaire IFAB n°18 du 7 avril 2020, portant modification des Lois du jeu pour la saison 2020/2021, spécifiant néanmoins que les compétitions qui ont été suspendues en raison du Covid-19 ont la possibilité d'être achevées en conservant les Lois du Jeu 2019/2020, le Comité Exécutif approuve que la finale de la Coupe de France, la finale de la Coupe de la Ligue, et les demi-finales et finale de la Coupe de France féminine, se jouent en application et respect des Lois du jeu en vigueur lors de la saison 2019/2020.

Conformément à la circulaire IFAB n°19 du 8 mai 2020 portant amendement temporaire à la Loi 3 dans le contexte de pandémie Covid-19, en l'espèce :

Au cours du match,

- Chaque équipe est autorisée à effectuer 5 remplacements durant le match (90 minutes + temps additionnel) ;
- Chaque équipe dispose de 3 opportunités de remplacements pendant le match pour effectuer ces 5 changements (un changement à la mi-temps n'est pas comptabilisé dans ces 3 opportunités) ;
- Si les 2 équipes effectuent un remplacement en même temps, il sera considéré qu'elles utilisent chacune l'une de leurs 3 opportunités de remplacement.

En cas de prolongations,

- Les opportunités non utilisées pendant le match pourront être utilisées en cas de prolongations ;
- Une opportunité supplémentaire de changement sera accordée à chaque équipe, lorsque le règlement de la compétition autorise un remplacement supplémentaire en cas de prolongation, soit 6 remplacements au maximum ;
- Un remplacement avant le début des prolongations ou à la mi-temps de celles-ci n'est pas comptabilisé dans les 4 opportunités.

Enfin, en conséquence de ces modifications relatives au nombre de remplacements, pour la Finale de la Coupe de France, les demi-finales et la finale de la Coupe de France féminine, le nombre de joueurs et de joueuses sur la feuille de match est augmenté à 20.

Le Comité Exécutif approuve l'application de l'amendement temporaire de la Loi 3 sur la finale de la Coupe de France, la finale de la Coupe de la Ligue, et les demi-finales et finale de la Coupe de France féminine.

### d. Plan de professionnalisation de l'arbitrage féminin

Eric BORGHINI et Pascal GARIBIAN présentent au Comité Exécutif le plan de professionnalisation des arbitres féminines. Ce plan de professionnalisation vise à élever le niveau de l'arbitrage féminin français, afin d'en faire une référence internationale. Ce plan a aussi pour objectif d'inciter les anciennes joueuses de haut niveau à préparer la suite de leur carrière en devenant arbitres.

Les bénéficiaires de ce plan percevront une indemnité mensuelle de préparation qui s'ajoutera à celle de match. Par ailleurs, en complément des trois stages habituels au CNF, elles devront en suivre quatre spécifiques pendant la saison.

Le Comité Exécutif a fait notamment du développement de la professionnalisation et de la féminisation de l'arbitrage une priorité de ce mandat. Il salue le travail réalisé ces derniers mois par la CFA, la DTA et l'ensemble des parties prenantes.

Le Comité Exécutif approuve le plan de professionnalisation de l'arbitrage féminin et les huit arbitres bénéficiaires que sont :

- Victoria BEYER
- Alexandra COLLIN
- Savina ELBOUR



- Maika VANDERSTICHEL
- Clothilde BRASSART
- Stéphane DI BENEDETTO
- Jennifer MAUBACQ
- Nabila ZOUAK

e. Indemnités

Le Comité Exécutif approuve le montant des indemnités d'arbitrage pour les championnats professionnels et amateurs, ainsi que pour l'assistance vidéo à l'arbitrage pour la saison 2020/2021 (annexe 3).

f. SAFE

Le Comité Exécutif est informé de la demande du SAFE sollicitant l'octroi d'une aide financière exceptionnelle pour les arbitres fédéraux des compétitions amateurs. S'agissant d'arbitres non professionnels, le Comité Exécutif la refuse.

2) Mécanismes de solidarité entre football professionnel et amateur

Le Comité Exécutif, informé des difficultés financières et juridiques rencontrées par les clubs du National, ceux de D1 féminine et ceux relégués de Ligue 2 en National, rappelle son attachement à ce que les principes de solidarité entre le football amateur et professionnel s'appliquent pleinement.

En conséquence, le Comité Exécutif invite la LFP et ses instances à prendre toutes mesures nécessaires permettant aux clubs concernés d'assurer leur viabilité.

#### **IV. Affaires juridiques**

1) Maintien du statut professionnel : demandes du Mans F.C. et de l'U.S. Orléans

Le Comité Exécutif,

Vu l'article 102 du Règlement Administratif de la LFP,

Pris connaissance de la demande des clubs susvisés,

Leur accorde le Statut professionnel pour la saison 2020/2021, sous réserve de l'avis favorable du CA de la LFP et de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels de la DNCG.

2) Demande de transfert de droits sportifs de la section féminine du Football Club Féminin Arras au Racing Club de Lens

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance de la demande conjointe du FCF Arras et du RC Lens, et des pièces afférentes notamment les procès-verbaux des différentes Assemblées,

Considérant que le club féminin du FCF Arras souhaite l'intégration de sa section féminine au RC Lens, en accord avec ce dernier,

Dans un souci de développement du football féminin,

Autorise l'intégration de la section féminine du FCF Arras au RC Lens, avec transfert des droits sportifs de toutes les équipes féminines du club, acquis à l'arrêt des compétitions 2019/2020.



### 3) Demande de transfert de droits sportifs du Football Féminin Aulnoy au Saint-Amand FC

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance de la demande conjointe du FF Aulnoy et du Saint-Amand FC, et des pièces afférentes notamment les procès-verbaux des différentes Assemblées,

Considérant que le club féminin du FF Aulnoy souhaite son intégration au Saint-Amand FC, en accord avec ce dernier,

Compte-tenu des problématiques tant financières que sportives dues aux relations entre ce club féminin et le club masculin l'US Aulnoy ainsi qu'avec la municipalité qui ne s'oppose pas au transfert,

Autorise l'intégration du FF Aulnoy au Saint-Amand FC, avec transfert des droits sportifs de toutes les équipes féminines du club, acquis à l'arrêt des compétitions 2019/2020.

### 4) Suspensions

Le Comité Exécutif,

Rappelé que l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps,

Rappelé l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 mai 2020 portant sur les suspensions à temps,

Annule ladite décision du 11 mai 2020,

Décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour,

Précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux.

Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques.

## V. Ligue du Football Amateur

### 1) Assemblée électorale de la LFA

Compte tenu des modifications du calendrier des compétitions 2020/2021, le Comité Exécutif approuve le report de l'Assemblée électorale de la LFA du 24 au 30 avril 2021.

### 2) Fonds de solidarité du football amateur : correctif

A la suite de la publication du procès-verbal du Comité Exécutif en date du 4 juin 2020, il est précisé que le montant des aides kilométriques qui était inférieur à 4 euros par kilomètre pour les « compétitions nationales » est porté à 4 euros par kilomètre.

Pour les compétitions dont l'aide kilométrique était égale ou supérieure à 4 euros, les clubs bénéficieront de l'augmentation de 20% du montant associé à l'obtention de la licence club fédéral.



## **VI. Ligue de Football professionnel**

### 1) Point d'informations

Nathalie BOY DE LA TOUR informe le Comité Exécutif que le Conseil d'administration de la LFP se tiendra le 9 juillet durant lequel sera notamment présenté le calendrier des rencontres de la Ligue 1 et de la Ligue 2 pour la saison 2020/2021.

## **VII. Divers**

### 1) Calendrier réunions COMEX

Les réunions du Comité Exécutif sont fixées aux dates suivantes :

- Mercredi 9 septembre 2020 à 9h ;
- Jeudi 8 octobre 2020 à 9h ;
- Jeudi 5 novembre 2020 à 9h ;
- Vendredi 11 décembre 2020 à 9h ;
- Vendredi 22 janvier 2021 à 9h ;
- Jeudi 18 février 2021 à 9h ;
- Vendredi 12 mars 2021 à 9h.



**Le prochain Comité Exécutif se tiendra  
le mercredi 9 septembre 2020 à 9h  
à la FFF**